

Critère 2.2

Evaluation de départ

L'évaluation est obligatoire.

Elle se fait avant une inscription.

Moyens utilisés : Véhicule Auto-Ecole double commande, enseignant de la conduite diplômé d'Etat avec autorisation d'enseigner en cours de validité, feuille d'évaluation, Mecaser.

Système d'évaluation de départ

Le compte-rendu de l'évaluation figure sur la fiche d'évaluation de départ, dont un exemplaire est remis à l'élève et/ou à son représentant légal si mineur, son contenu expliqué par l'enseignant de la conduite qui a mené cette évaluation.

Le résultat de l'évaluation, ainsi que le nom et le numéro d'autorisation d'enseigner de l'enseignant figurent en page 1 du contrat de formation, dont un exemplaire complet et signé est remis à l'élève et/ou à son représentant légal. Il s'agit d'un contrat-type, personnalisé, adapté en fonction du type de formation.

Procédé d'évaluation

1. Les renseignements d'ordre général :

Le/la secrétaire remplit les renseignements d'ordre général fournis par le futur élève ou son représentant légal.

2. Expérience de la conduite :

Les questions sont posées au bureau ou en voiture, par un enseignant de la conduite diplômé.

Exemple : « As-tu un permis ? » ; « As-tu déjà conduit ? » ; « Fais-tu du vélo, cyclo, moto... ? »

3. Connaissance du véhicule :

La connaissance du véhicule se détermine en 4 catégories : la direction, la boîte de vitesse, l'embrayage et le freinage.

Le formateur demande au préalable si le futur apprenant a des notions de mécanique, ce qui permet de déterminer la catégorie de questions.

Par catégorie, 6 questions sont proposées. Le formateur demande au futur apprenant de lancer un dé permettant de déterminer les 3 questions par catégorie.

2 bonnes réponses sur les 3 questions posées par catégorie, l'enseignant cochera la case OUI.

En deçà des 2 bonnes réponses, l'enseignant cochera NON.

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité :

Le formateur pose 2 questions au futur apprenant.

- « Pour toi, conduire c'est maîtriser la voiture et connaître le code ? » ou « prévoir les difficultés et savoir y faire face ? »
- « L'apprentissage pour toi est : une nécessité ou un réel désir d'apprendre à conduire ? »

En fonction de sa réponse, le formateur cochera les cases correspondantes.

5. Habilités :

Pour les catégories à suivre, le système de notation se divise en 3 catégories :

B bien S satisfaisant F faible

➤ Installation au poste de conduite :

Le formateur demande au futur apprenant de s'installer au poste de conduite en autonomie.

Le formateur l'évaluera ainsi :

- Case B : si aucun oubli et dans le bon ordre.
- Case S : si 2 oublis mais une chronologie respectée.
- Case F : si l'élève ne réagit pas ou un réglage ne permet pas de manœuvrer aisément son véhicule (ex. : bras trop tendus, trop élevés, dos décollé, jambes pliées...).

Après avoir évalué le futur élève dans son installation, le formateur la corrige.

➤ Démarrage/arrêt :

Se fait sur un parking ou hors circulation.

Le formateur fait une démonstration visuelle puis demande au futur apprenant de refaire ce qu'il a vu.

- Case B : si l'essai est concluant.
- Case S : si le formateur renouvelle la démonstration ou aide verbalement le futur apprenant.
- Case F : si le futur apprenant ne sait pas refaire la démonstration et ne suit pas le guidage verbal.

➤ Manipulation du volant :

Le formateur reprend le volant et donne 2 exercices à faire :

- « Je vais te demander tantôt à gauche, tantôt à droite, de tourner la tête dans la direction indiquée et de tirer ton volant dans cette direction ».
- Sur le même principe, on réitère l'opération en demandant à l'élève de chevaucher le volant.
- Case B : si les 2 exercices sont concluants.
- Case S : si une erreur, volant non chevauché ou poussé.

- Case F : si les 2 exercices ne sont pas concluants.

6. Compréhension et mémoire :

Pour évaluer la compréhension et la mémoire, le formateur demande au futur apprenant de réciter les 5 étapes du démarrage et de l'arrêt.

Exemples :

- Démarrage : Je débraye, je passe la 1ere, j'accélère, je remonte au point de patinage, je lâche l'embrayage.
- Arrêt : Je lâche l'accélérateur, je pivote sur une dose de frein, je débraye à fond, je finis doucement de freiner.

Case B : La restitution est complète.

Case S : 2 erreurs tolérées

Case F : Aucune étape de récitée.

7. Perception :

Se fait en circulation basse et modérée.

Le futur apprenant n'a pas les pédales sauf si l'élève a conduit plus de 5 heures.

- Trajectoire :

Les consignes sont données avant le départ :

« On ne passe pas sur la voie de gauche et on ne mord pas les accotements ou trottoirs ».

- Case B : si le futur apprenant reste dans sa voie (on tolèrera quelques petits écarts à l'intérieur de sa voie).
- Case S : si sa trajectoire nécessite 1 ou 2 interventions du volant.
- Case F : si le futur apprenant fait plus de 2 écarts.
- Observation :

Le formateur demandera au futur apprenant d'être son guide. Il devra citer les panneaux dès qu'il les voit, et décrire l'évolution de la circulation autour de lui.

- Case B : si le futur apprenant a le regard lointain, si les informations sont prises longtemps à l'avance, s'il a pensé à ses contrôles rétroviseurs et à contrôler les intersections.
- Case S : s'il regarde loin mais oublie de contrôler ses intersections ou contrôler ses rétroviseurs.
- Case F : s'il a le regard figé ou plongeant et qu'aucune autre information n'est prise aux intersections.

Ces critères s'appliquent également pour l'évaluation du regard.

Cependant, l'évaluation sur le regard se présente comme tel :

- Case B : Si lointain et mobile, bonne perception des indices et contrôle latéral aux intersections.
- Case F1 : Si regard lointain mais non mobile, bonne perception des indices mais pas de contrôle latéral aux intersections.
- Case F2 : Si regard non lointain mais mobile, perception tardive des indices mais contrôle latéral aux intersections.
- Case F3 : Si regard ni lointain ni mobile, perception tardive des indices et pas de contrôle latéral aux intersections.

➤ Orientation :

Travail sur le repère dans l'espace.

Lieux : giratoires avec différentes sorties demandées.

Le formateur détermine une direction, le futur apprenant doit s'y rendre sans autre consigne du formateur.

Exemple : « Au giratoire, nous tournerons à gauche ».

- Case B : si le futur apprenant se dirige sans aide.
- Case S : s'il hésite ou demande.
- Case F : s'il ne sait pas où se diriger ou se trompe.

8. Emotivité :

Elle se détermine sur l'ensemble de l'évaluation, à la fin de l'heure.

- Case B : si le futur apprenant semble détendu.
- Case S : s'il montre des signes de tension légère (ex. : le pied tremble sur l'embrayage, les mains serrées sur le volant).
- Case F : s'il montre des signes manifestes de tension élevée (crispation intense sur le volant, larmes, bégaiement...).

9. Résultat de l'évaluation :

De retour à l'Auto-Ecole, après avoir totalisé tous les points de chaque item, on obtient un nombre de points positifs et un nombre de points négatifs.

La différence entre ces derniers donne un total de points. Le formateur demande alors au futur apprenant de se référer au tableau de Mecaser afin de connaître son résultat d'heures pratiques.

Exemple : + 4 points = 26 heures de pratique.

A ce nombre d'heures viendra s'ajouter un nombre d'heures théoriques appliquées comme ceci :

- Entre 15 et 25 ans, la théorie s'englobe dans le nombre d'heure pratique.

Exemple : + 4 points = 26 heures, soit 21 heures de pratique et 5 heures de théorie.

- Entre 25 et 35 ans, le formateur ajoutera 5 à 10 heures de théorie (à l'appréciation de l'enseignant).

Exemple : + 4 points = 26 heures, auxquelles le formateur ajoute 5 ou 10 heures de théorie soit entre 31 et 36 heures.

- Entre 35 et 45 ans, le formateur ajoutera 10 à 15 heures de théorie (à l'appréciation de l'enseignant).

Exemple : + 4 points = 26 heures, auxquelles le formateur ajoute 10 à 15 heures de théorie soit entre 36 et 41 heures au total.

- Au-delà de 45 ans, le formateur ajoutera entre 15 et 20h (à l'appréciation de l'enseignant).

Exemple : + 4 points = 26 heures, auxquelles le formateur ajoutera entre 15 et 20 heures de théorie soit entre 41 et 46 heures au total.

➔ Cette évaluation reste prévisionnelle, la réalité résulte de la progression de chaque individu.

Le candidat est libre de l'accepter ou de la refuser.

L'évaluation est possible à partir de 15 ans révolus ; sauf contre-indication médicale.

En cas d'acceptation, un contrat de formation sera effectué et la secrétaire procédera à une inscription.

Dans le cas d'un refus, le candidat est libre de refaire une seconde évaluation dans un autre centre de formation.

Ce document sera obligatoirement daté, localisé et signé par :

- Le formateur qui y inscrira aussi son numéro d'autorisation d'enseigner
- Le candidat
- Le(s) représentant(s) légal/légaux si le candidat est mineur

Le procédé d'évaluation est mis à disposition du public au sein de l'auto-école sur simple demande.

Modalités de prise en compte d'un public en situation de handicap

1. Nous accompagnons les élèves en situation de handicap physique durant leur formation théorique s'ils le désirent, puis les orientons pour la formation pratique vers l'établissement Auto-école Conduite 2000, qui dispense des cours de conduite au départ du centre Pasteur à Troyes, sur un véhicule aménagé pour l'apprentissage de la conduite avec un handicap physique.
2. Nos établissements possèdent une attestation d'accessibilité d'un ERP de 5^{ème} catégorie.
3. Notre équipe est sensibilisée par le biais d'échanges, de flyers et d'un guide d'accompagnement aux élèves atteints de troubles dyspraxiques disponibles à l'accueil.
4. Nous informons les élèves malentendants/atteints de surdité concernant les sessions aménagées pour l'examen théorique. En période de pandémie, l'auto-école dispose de masques transparents afin de faciliter la communication.

Auto-école Conduite 2000

1 avenue Grassin
10700 Arcis s/ Aube
Tel : 03 25 37 81 51
Port : 06 71 38 41 69